



Offre Découverte Mobilité

Charte d'accompagnement des employeurs du territoire de Grand Chambéry
à la gestion des déplacements

Niveau 1

Grand Chambéry met à disposition des employeurs situés sur le territoire de l'agglomération des conseils et des services en faveur d'une mobilité équilibrée entre tous les modes de transports : un réseau de transports urbains Synchro Bus, une Vélostation en gare de Chambéry pour le gardiennage et la location de vélos, un service de covoiturage dans les Bauges, une vélo-école, un site de recherche d'itinéraires, etc...

Dans ce cadre, Grand Chambéry développe une politique d'accompagnement spécifique des entreprises et des administrations dans le cadre de Plans de Mobilité qui sont un ensemble de mesures visant à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise ou d'une administration, pour agir sur les émissions polluantes.

Les déplacements liés aux activités professionnelles concernent les trajets domicile/travail, mais aussi le transport de marchandises, les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients, des visiteurs, des partenaires, des fournisseurs...

La politique mobilité de Grand Chambéry a pour objectifs de rendre compatibles les impératifs de santé publique, de protection de l'environnement et d'attractivité économique de l'agglomération. Les déplacements domicile/travail ont été identifiés comme un élément majeur de cet enjeu.

Pour les employeurs souhaitant bénéficier de services, conseils, informations, animations personnalisées, il est proposé la présente charte d'accompagnement de niveau 1. Les actions financées par Grand Chambéry seront réalisées par ses partenaires (Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc, Synchro Bus, Synchro Vélostation,...).

Afin de bénéficier gratuitement de ces actions l'employeur s'engage par la présente à :

- Nommer un référent mobilité au sein de l'entreprise : (nom, fonction, téléphone, courriel)

.....
.....
.....

- Relayer les informations et les campagnes mobilité de Grand Chambéry et des autres partenaires auprès de ses employés,

- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

- Respecter le cadre réglementaire relatif à la prise en charge des frais engagés par ses employés pour leurs déplacements domicile/travail,

L'employeur choisit, parmi les actions suivantes, celles dont il souhaite bénéficier gratuitement au sein de son établissement (1) :

ACTIONS pour les entreprises signataires d'une OFFRE DECOUVERTE MOBILITE		INTERVENANTS
1. Conseil		
	Présentation de l'offre de transport du Grand Chambéry relative à chaque site	Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc
2. Information et sensibilisation		
	Aide à la réalisation d'une rubrique "comment venir" sur le site internet de l'entreprise (l'ensemble des modes utiles doivent être représentés)	Synchro Bus
	Recherche d'itinéraires tout mode de déplacement sur le portail Synchro	Synchro Bus
	Mise à disposition d'un espace d'outils pour les référents (documents ressources, annuaire prestataires)	Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc
	Envoi de l'offre bus, vélo, covoiturage, autopartage par mail avec fiches horaires, liens	Synchro Bus
	Document de communication diffusé aux RH et référents PDM pour transfert aux nouveaux salariés	Synchro Bus
	Une réunion/an de formation collective : risque routier, éco-conduite, changements de comportements...	CCI Savoie
3. Animations		
	Des animations pour les salariés lors de journées et événements à thème : challenge mobilité entreprise, semaine de la mobilité, fête du vélo... sur les différents modes de transport et de déplacement : transports en commun, modes actifs, voitures partagées.	Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc
	Une séance d'information sur l'offre de mobilité : Point Information Transports dans un lieu de passage ou participation à une réunion interne à l'établissement, avec jeu concours, vente de titres bus, distribution du pack mobilité (voir le détail des offres dans l'onglet "expérimentation").	Synchro Bus ou Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc
	Une séance d'essais de Vélos à Assistance Electrique, une séance de contrôle technique ou de marquage des vélos des salariés	Synchro Vélostation
	Des entretiens téléphoniques personnalisés à la demande des salariés avec distribution du pack mobilité.	Synchro Bus
	Animation du réseau des référents mobilité sous forme de réunion thématique.	Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc
4. Expérimentation		
	Création du pack mobilité à l'attention des nouveaux usagers : carte Ourà Synchro avec 5 voyages bus pour les nouveaux usagers + 1 semaine de prêt vélo et 1 semaine de consigne à la Synchro Vélostation de Chambéry + offre Citiz : frais de dossier + 1 mois offert + 10 € crédit consommation <i>Remise d'un pack mobilité de découverte du réseau des Mobilités Synchro aux employés détenteurs d'une carte OÙRA! ou non, mais non encore abonnés au service synchro Bus ou vélostation dans la limite des stocks disponibles et selon les conditions de réservation habituelles (caution, pièce d'identité).</i>	Synchro Bus et Vélostation + Citiz
5. Tarification préférentielle PDM		
	Création d'un titre Synchro Bus non nominatif liberté Pro (1,20€ le trajet, payable en fin de mois en fonction de la consommation).	Synchro Bus

Cochez les actions souhaitées. La réalisation des actions non retenues lors de la signature du présent contrat pourra faire l'objet d'une demande ultérieure par l'employeur auprès de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc. Cette dernière étudiera la demande et en fonction des priorités qui lui sont fixées, informera l'employeur des possibilités de réalisation, en lien avec les autres partenaires du dispositif.

Un bilan sera réalisé avec l'employeur qui souhaiterait développer davantage d'actions de mobilité au sein de son établissement. S'il le souhaite, il pourra signer une convention PDM (Plan de Mobilité) de Niveau 2 avec Grand Chambéry.

La présente offre s'inscrit dans un programme défini par Grand Chambéry. Elle est proposée pour une durée de 3 ans, avec toutefois une échéance maximale au 31 décembre 2024. Sous réserve de la réalisation par l'employeur de ses engagements, la présente offre pourra être prolongée tacitement jusqu'au 31 décembre 2024.

En fonction des évolutions de sa politique transports et déplacements urbains, Grand Chambéry et ses partenaires se réservent le droit de mettre fin aux actions proposées de plein droit et sans préavis. Aucune indemnité pour annulation de la présente ne pourra être recherchée.

L'employeur s'engage à indiquer que Grand Chambéry est partenaire de ses actions de mobilité dans toute sa communication aussi bien interne qu'externe.

La présente charte est établie en deux exemplaires. Fait à Chambéry, le :

L'Etablissement :	Numéro Siret : Effectif :
Adresse :	
Représenté par Fonction	Signature et cachet

Echéance de l'offre : .../.../..... **Numéro de l'offre :**

Merci de renvoyer ce formulaire par courrier à :

Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc - 358 avenue Alsace Lorraine - -73000 CHAMBERY

tél. 04 79 70 78 47ou _par mail à contact@agence-ecomobilite.fr

Votre contact :